

Charte du bénévolat et contrat d'engagement mutuel

«Le bénévole est celui qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial.»

Avis du Conseil économique et social 24.02.1993

La charte de l'association Vivre et devenir – Villepinte – Saint-Michel

L'association Vivre et devenir – Villepinte – Saint-Michel est résolument ancrée dans les valeurs chrétiennes et les choix faits, à l'origine, par les Soeurs de Marie-Auxiliatrice.

La présente charte inspire et oriente l'ensemble de ses activités, ses modes de fonctionnement et les comportements des équipes de ses établissements.

Elle est ouverte à tous, et se consacre à chacun, avec la volonté **de promouvoir une prise en charge globale de chaque patient** considéré comme un tout unique, dans ses dimensions physique, psychologique, socio-familiale et spirituelle.

Son ambition et sa philosophie d'action sont de chercher à **anticiper pour répondre aux besoins nés de l'évolution de la Société.**

Cela passe, de façon concrète par :

- l'attention portée au degré de détresse sociale,
- la volonté de toujours progresser en matière de techniques de soins et d'innover sur la prise en charge de toute pathologie, dans le respect de ses valeurs éthiques,
- l'ouverture à de nouvelles actions, en faveur de ceux qui sont insuffisamment ou mal pris en charge.

Ses modes de fonctionnement quotidien sont guidés par les valeurs qui l'animent :

1. **La recherche permanente de l'efficacité des prises en charge, ce qui passe par :**
 - la qualité de la présence et de l'écoute des équipes quelle que soit leur activité,
 - le professionnalisme et la rigueur dans le travail effectué.
2. **Des comportements relationnels et professionnels empreints de simplicité et reposant sur :**
 - le respect de la dignité,
 - la considération fraternelle et confiante portée à l'entourage,
 - l'ouverture aux autres, au sein de l'Association, et aussi vers l'extérieur avec un souci d'échanges et de partenariat avec notre environnement.

**Ces valeurs ont marqué l'histoire de notre Association.
Nous avons la volonté de les perpétuer, de les transmettre.**

En accueillant le bénévole l'Association Vivre et devenir s'engage :

Sur sa mission

- A lui proposer une mission conforme à ses goûts et à ses compétences et correspondant aux besoins de l'Association
- A le considérer comme un collaborateur à part entière, responsable de sa mission au sein de l'équipe
- A faire le point régulièrement avec lui sur son engagement et ses actions
- A lui proposer, si besoin est, une lettre de mission, ou un mandat, en fonction de la responsabilité confiée

Sur son information, son intégration

- A l'informer des activités et de l'organisation de l'association Vivre et devenir
- A lui faciliter l'accès aux sources d'information sur l'association Vivre et devenir et son action
- A l'aider à s'épanouir et à s'intégrer dans l'action au sein de l'établissement au sein duquel il s'engage
- A le couvrir par une assurance adéquate dans le cadre de l'association Vivre et devenir

Sur sa formation

- A lui proposer des formations qui permettent une meilleure compréhension de l'Association et de sa mission, et une meilleure compétence dans l'action

En rejoignant l'association Vivre et devenir, le bénévole s'engage :

Sur sa mission

- A adhérer aux valeurs de l'Association telles que décrites dans sa charte
- A partager la conviction de l'association Vivre et devenir : « Une présence à chacun, un horizon pour tous »
- A être responsable de l'action qui lui est confiée en l'assurant avec sérieux, compétence, discrétion et régularité
- A effectuer une période de découverte, dont la durée, de un à trois mois, précisée dans les « modalités pratiques », dépendra de la mission proposée au sein de l'établissement. A son Issue, une évaluation sera faite afin de confirmer ou modifier l'engagement initialement envisagé

Sur son intégration

- A faire des bilans réguliers avec son responsable sur son engagement et ses actions
- A être solidaire des équipes en participant pleinement à la vie du groupe dans un esprit de dialogue et de compréhension mutuelle avec les salariés et les autres bénévoles
- A être porteur de l'image de l'association Vivre et devenir dans le cadre de sa mission et à témoigner de son action

Sur sa formation

- A participer aux formations qui permettent une meilleure compréhension de l'Association et de sa mission et une meilleure compétence dans l'action

La mission

Etablissement de l'association Vivre et devenir concerné :

.....
.....
.....

Mission :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Modalités pratiques:

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

La coopération ainsi définie peut s'interrompre à tout moment, à l'initiative de l'un ou l'autre partenaire, pour quelque motif que ce soit.

Fait à, le
(en deux exemplaires, un pour le bénévole, un pour l'association Vivre et devenir)

Prénom

Nom

s'engage sur la charte des bénévoles de l'Association Vivre et devenir.

Signature :

Prénom.....

Nom.....

Qualité.....

prend acte de votre engagement sur la charte des bénévoles de l'association Vivre et devenir.

Signature: